



## BILAN DE CETTE PREMIÈRE ANNÉE ET AXES DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE À VENIR

Depuis un an, l'équipe municipale n'a pas ménagé ses efforts !

Le programme que nous avons annoncé durant la campagne est resté au cœur de nos préoccupations, même si d'autres sujets imprévus ont mobilisé beaucoup de notre temps, comme par exemple les transactions et négociations liées au Pré Vert 3 !



### Axe 1 : Aménager, préserver et poursuivre

- **Éclairage public** : la **concertation** des habitants a été menée comme promis; **l'éclairage public a ainsi été adapté selon la demande la plus forte**, permettant de garantir la sécurité des déplacements des Nordhousiens tout en préservant une période d'extinction totale nécessaire à la biodiversité.

*A venir : poursuite de la mise en conformité des postes électriques publics, ceux-ci étant non conformes depuis plusieurs années (évolution de la réglementation non prise en compte) ; réparation de l'éclairage du city afin que les jeunes Nordhousiens puissent s'y rendre en toute sécurité pendant les congés d'été.*

- **Sécurisation des déplacements** : la **sécurisation des passages piétons** a été mise en place pour deux des traversées les plus empruntées aux heures d'école. Ceci encourage les parents à laisser les enfants se rendre à l'école de façon autonome.

De plus, un groupe de travail sur **l'amélioration du stationnement** et des sens de circulation dans le haut village recherche les meilleures solutions pour fluidifier les déplacements de chacun : les premiers marquages vont être faits courant de l'été (Rue de l'École et Rue Étroite).

Une **zone partagée limitée à 20km/h** a été instaurée afin de sécuriser la cohabitation entre voitures et piétons dans les lotissements Pré Vert 1 et 2; il en sera de même dans le Pré Vert 3.

*A venir : le stationnement dans le quartier du bas village et la réflexion sur la sécurisation piétonne des ponts vont être lancés à l'automne.*

**Entretien du patrimoine** : rénovation du chalet Debus, recréation du jardin du presbytère en préservant le style "jardin de curé".

*A venir : poursuite de la réhabilitation du chalet et des plantations du jardin du presbytère à l'automne. Suivre l'inventaire du patrimoine du village afin de mieux le préserver à l'avenir.*

### Poursuite des travaux engagés :

- Le chantier de la cour d'école et du déplacement du monument aux morts s'achève après de nombreuses relances : les entreprises choisies en 2019 n'ont pas donné satisfaction et les délais n'ont pas été respectés (l'absence de pénalités de retard dans les contrats mis en place explique certainement ces dérives).

- La rénovation de la salle des fêtes **est achevée** : les réserves émises depuis la réception en 2019, et laissées sans suite jusqu'en mai 2020, ont été levées.

- Le club-house de l'association de foot : le projet de construction d'un garage pour la tondeuse, voté en mars 2020 avant les élections pour un budget de 110 K€, a été abandonné au profit d'une **rénovation complète** du club-house.

*A venir : achèvement des travaux du club-house avant fin d'année.*



### Axe 2 : Dynamiser la vie économique

**Promouvoir le commerce de proximité** : le **marché** a été installé et propose régulièrement des nouveautés ! Des panneaux ont été créés et sont placés les jours de marché dans la rue principale.

**Favoriser l'émergence d'un pôle santé** : la proposition de **relocalisation de la pharmacie** dans l'ancien Crédit Mutuel a été acceptée avec enthousiasme par la nouvelle titulaire ! Celle-ci sera effective à l'automne après quelques aménagements, et offrira ainsi un plus grand espace d'accueil et plus de possibilités de stationnement aux clients.

En parallèle, une **proposition de relocalisation des kinésithérapeutes et des médecins** dans la maison et l'ancien magasin "Proxi" leur a été faite. Leur réponse est attendue avant l'été. En cas de refus, le Conseil Municipal réfléchira à d'autres projets.

**Valoriser les entreprises locales et les artisans** : de nombreux articles sur les acteurs économiques vous ont été présentés dans les bulletins d'octobre et avril ...et ce n'est pas fini!



### Axe 3 : Diversifier les activités pour la jeunesse et les séniors

**Implanter une salle de sport** : c'est le prochain gros projet sur lequel l'équipe se penchera **dès cet automne** !

**Soutenir la vie associative** : des **crédits supplémentaires** ont été versés à plusieurs associations afin de les aider à surmonter le manque de cotisations lié à la pandémie.

**Réaménager les aires de jeux** : la localisation d'une nouvelle aire de jeux, **à proximité du Pré Vert 3**, a d'ores et déjà été définie dans le périmètre de la zone à urbaniser. *Son aménagement ne pourra commencer qu'après les travaux du lotisseur achevés (fin 2022).*

**Accueil périscolaire** : des rencontres ont été organisées avec la CCCE afin de faire le point sur les besoins pour 2021/2022 et de rechercher des solutions adaptées. Les inscriptions n'étant pas encore closes, aucune décision n'est encore prise pour la prochaine rentrée. *Ce sujet demande la concertation des parties prenantes et une étude de faisabilité dans les prochains mois.*

**Donner la parole aux jeunes** : les jeunes s'investissent dans la commune ! Jardin du presbytère, mise en valeur des vestiges de l'âge de bronze issus des fouilles de 1913, maintenance du site internet de la commune ... **Le bulletin de l'automne leur sera consacré** ! *D'autres projets leur seront soumis dans les mois à venir.*

**Ecouter les attentes des seniors** : bien sûr cette période de pandémie a quasi figé tous les projets de rencontre ! Mais nous attendons l'allègement des mesures sanitaires pour concrétiser nos propositions ! La **collaboration avec les enfants** des écoles pour la remise du panier gourmand de Noël a été très bien accueillie et a permis de **maintenir un lien** entre les générations.



### Axe 4 : Bonifier le cadre de vie

**Créer une piste cyclable** : celle-ci est programmée d'ici 2 ans environ, dès la fin des démarches obligatoires liées à sa création.

*A venir : l'étude environnementale obligatoire d'une durée d'un an pour évaluer l'impact du projet sur les zones traversées, la révision allégée du PLU pour le déclassement partiel de la forêt, l'achat des parcelles de terrains aux 149 propriétaires fonciers concernés par le tracé de la piste.*

**Etre vecteur d'une citoyenneté active** : la cérémonie de remise des cartes électorales aux nouveaux électeurs (18 ans), prévue en avril, a dû être annulée en raison du covid, mais celle-ci sera reprogrammée en 2022 afin de faire prendre conscience aux jeunes majeurs des droits et des devoirs liés à l'exercice de la citoyenneté.

**Maintenir et promouvoir le fleurissement** : un règlement du concours des maisons fleuries a été défini pour **redynamiser le concours**. L'embellissement du village se poursuivra dans l'année à venir et les suivantes pour mettre en valeur certaines rues.

**Développer le mobilier urbain** : les **poubelles** canines et des poubelles ont été installées aux endroits clés pour faciliter le maintien de la propreté des rues, des **débrillateurs** ont été ajoutés conformément à la réglementation sur les ERP.

*A venir : installation de bancs et aménagement du parc Debus (parc de l'Ille) et du parc du chalet Debus.*

**Mieux diffuser les informations communales** :

- En plus des deux bulletins communaux, **La Gazette** de Nordhouse a été créée pour vous permettre de suivre plus régulièrement les informations de la commune.

- De plus, un **panneau d'affichage** lumineux, relié à une application pour téléphones mobiles, va être installé fin juin dans la rue principale, à hauteur de l'entrée du cimetière : toutes les informations indispensables à connaître pourront être diffusées plus rapidement et plus facilement à tous ! Ce n'est pas tout ! Le **site internet de la mairie** est dorénavant mis à jour chaque semaine au minimum pour vous informer en temps réel !

- La rédaction du règlement intérieur du conseil municipal, inexistant, et la mise à jour du document unique, ont été rédigés par la nouvelle équipe afin de se conformer aux règles de l'administration publique.



### Axe 5 : S'engager pour le développement durable

**Diminuer la consommation d'énergie** : la mise en place **d'horloges** dans les postes de transformation a permis d'adapter l'heure de l'allumage public.

*A venir : le passage aux lampes à faible consommation d'énergie sur les candélabres afin de réduire les dépenses !*

**Développer les activités à l'extérieur** : un groupe de travail balise actuellement les premiers **chemins de randonnée** au départ de Nordhouse ! Les premiers parcours sont disponibles sur deux applications mobiles : Visorando, mais aussi sur le site internet de la mairie et en version "fiches" à l'accueil de la mairie. D'autres parcours seront ajoutés au fur et à mesure dans les mois à venir. A vos piques-niques !

Supervision des propositions et travaux d'entretien proposés par l'ONF, suivi des ventes de bois (adjudications de bois de chauffage et ventes de bois d'œuvre).



## Axe 6 : Administration générale et quotidienne

- Recrutement de **nouveaux enseignants** pour le renforcement de la langue allemande, assuré par la commune (en plus des heures prévues durant l'apprentissage scolaire)
- Installation des drapeaux en application de la **loi Blanquer** ( 2019) prévoyant le pavoisement des écoles publiques et l'apposition de la devise de la République
- Gestion quotidienne de la vie communale : travaux, demandes d'urbanisme, affaires de personnel, ...
- Gestion des ressources humaines : mise en oeuvre des lignes directrices de gestion dans la fonction publique territoriale.

## INFORMATION SUR LE BUDGET 2021

### Budget primitif 2021 voté

#### Section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation des chapitres	Montant	Désignation des chapitres	Montant
011 Charges à caractère général : eau, électricité...	407 200,00 €	013 Atténuation de charges : remboursement CPAM	500,00 €
012 Charges de personnel	474 800,00 €	70 Produits de services du patrimoine : vente de bois...	207 020,00 €
014 Atténuation de produits : prélèvement sur communes à fortes ressources redistribué aux communes défavorisées	80 000,00 €	73 Impôts et taxes : impôts locaux, taxe pylônes électriques, taxe sur l'électricité	768 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante : subvention aux association, indemnité élus, CCAS,	172 900,00 €	74 Dotation et participations de l'État	116 500,00 €
66 Charges financières : intérêt d'emprunts	20 100,00 €	75 Autres produits de gestion courante : loyers logement communaux, fermage...	60 000,00 €
		76 Produits financiers : parts sociales de la banque	5,00 €
67 charges exceptionnelles	7 500,00 €	77 Produits exceptionnels	5 000,00 €
022 dépenses imprévues 2021	29 165,93 €	002 Excédent de fonctionnement 2020	234 640,93 €
023 virement à la section d'investissement	200 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 391 665,93 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 391 665,93 €</b>

#### Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation des chapitres	Montant	Désignation des chapitres	Montant
20- Immobilisations incorporelles : Plan local d'urbanisme	26 000,00 €	10- Dotations Fonds de réserves : taxe aménagement, affectation du résultat année N-1, Fond de compensation de la TVA	412 400,00 €
21- Immobilisations corporelles : travaux	1 692 000,00 €	13- Subventions d'investissement perçues par l'État, le Département	119 309,00 €
23- Immobilisation en cours : Reste à payer sur les fins de chantier : parvis de l'école, monument aux morts...	150 000,00 €	16- Emprunts et dettes assimilées : emprunt pour l'achat des terrains du lotissement Prévert 3	551 000,00 €
		21- Immobilisations corporelles : vente de bien communal	430 000,00 €
		27- Autres immobilisations financières : aire de traitement	5 000,00 €
020- Dépenses imprévues	25 901,83 €	001- Excédent d'investissement 2020	294 192,83 €
16- Remboursement d'emprunts : salle polyvalente + presbytère	118 000,00 €	021- Virement de la section de fonctionnement	200 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 011 901,83 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 011 901,83 €</b>

### Compte administratif 2020 (pour mémoire)

<b>Fonctionnement :</b>	<b>Investissement :</b>
Dépenses : 894 817,62 €	Dépenses : 772 513,06 €
Recettes : 1 429 458,55 €	Recettes : 1 066 705,89 €
<b>Excédent de fonctionnement : 534 640,93 €</b>	<b>Excédent d'investissement : 294 192,83 €</b>
<b>Excédent de clôture : 828 833,76 €</b>	

### **DEFI, A L'ECOLE J'Y VAIS A VELO ! du 17 mai au 6 juin, relevé haut la main !**

Sur les 11 jours du défi, une moyenne de 150 enfants, sur un effectif total de 185, a participé chaque jour en venant soit à vélo, soit en marchant, soit à trottinette. Le cumul des kms effectués durant ces 11 jours par l'ensemble des élèves de l'école est de **2786 km** !!

Cette action a permis d'éviter l'émission de 554 kg de CO2 ! Les enfants étaient ravis de participer et les retours des parents ont été très positifs ! **BRAVO A TOUS !**

Le total des km parcourus sera converti en dotation financière au profit d'une entité œuvrant dans le domaine des mobilités actives, de la solidarité ou de la santé.



### **Palmarès des « Villes & Villages où il fait bon vivre » : Nordhouse décroche une 9ème place !**



Fruit de trois années de développement, le palmarès 2021 concerne les 34 837 communes de France métropolitaine. Il est construit sur les priorités exprimées par les Français et résulte d'un sondage exclusif réalisé auprès de 1000 d'entre eux. Au total, 183 critères sont pris en compte, répartis dans 8 catégories, et permettent à chaque commune d'obtenir un nombre de points spécifique.

Les 8 catégories correspondent aux grandes thématiques et se déclinent par ordre d'importance : la qualité de vie, la sécurité, les transports, les commerces et services, la santé, l'éducation, les sports et loisirs, la solidarité. La crise sanitaire a conduit à l'émergence d'une nouvelle caractéristique en 2021 : la couverture numérique haut et très haut débit, laquelle s'est avérée indispensable face à la digitalisation massive liée au télétravail et à la multiplication des événements en ligne.

Le classement résulte d'une notation fondée sur des valeurs officielles, fournies par des organismes spécialisés, objectifs et neutres (Insee, par exemple).

Au-delà du palmarès, un label pour se démarquer ! Nordhouse se classe 3 061 au niveau national et **9ème dans le Bas-Rhin** parmi les communes du Bas-Rhin de 500-2000 habitants. Grâce à ses excellents résultats, Nordhouse est éligible au label « Villes & villages où il fait bon vivre », véritable symbole du bon vivre au sein de notre village.

### **Graine de yogi propose des cours de yoga pour enfants et adolescents de 3 à 15 ans dès la rentrée de septembre 2021 à la salle des fêtes : communication de Sophie Jost Hatterer**

\* le lundi de 18h à 19h pour les adolescents de 11 à 15 ans (collégiens)

\* le mercredi de 9h15 à 10h pour les enfants de 3 à 6 ans (école maternelle)

\* le mercredi de 10h30 à 11h30 pour les enfants de 7 à 11 ans (école primaire)

"N'hésitez pas à consulter ma page Facebook pour de plus amples renseignements et me contacter au 06 15 48 95 60, ou facebook (yoga enfants – graine de yogi). Hâte de vous rencontrer !"



### **Fête du 14 juillet : annulation**

Après concertation avec diverses instances et au vu des restrictions applicables, il a été décidé de ne pas organiser la feu d'artifice du 14 juillet.

Merci pour votre compréhension.

### **Notre marché alimentaire**

Le marché alimentaire qui se tient **tous les jeudis** sur la place de l'École a adapté ses horaires et vous accueillera dorénavant entre **16 h et 19 h**.

Afin de toujours mieux vous servir, de nouveaux stands viennent enrichir l'offre.

Vous y trouverez : un primeur, un boucher, un fromager, un spécialiste du canard, un stand de poulets grillés, la fameuse paella (1 sem/3), des spécialités chinoises, des bretzels, un vendeur de miel et un stand de bonbons pour le bonheur des plus gourmands.

Les beaux jours arrivent enfin ! Profitez-en pour venir découvrir ou redécouvrir notre beau marché !

### **Fleurissement de la commune**

Récemment, vous avez eu dans votre boîte aux lettres le règlement du concours des maisons fleuries indiquant une [échéance d'inscription au concours au 30/06](#).

Ce document a pour but d'informer précisément les Nordhouseiens des détails du concours des maisons fleuries. Tout y est expliqué : de l'objet du concours jusqu'à la remise des prix en passant par les différentes catégories et les critères d'évaluation. **Autre nouveauté : l'inscription.** Cette dernière a pour objectif de permettre au jury d'identifier aisément les participants, d'avoir un itinéraire précis et surtout de n'oublier aucun participant.

Afin de contribuer à l'embellissement de votre village, n'hésitez pas, inscrivez-vous vite et "fleurissez" !

**NOUS SOUHAITONS BONNE REPRISE A TOUTES LES ASSOCIATIONS !!!**



## Elections Régionales et Départementales des dimanches 20 et 27 juin 2021

**Modification du lieu de vote  
dans la commune de NORDHOUSE.**



En raison des doubles scrutins et des consignes sanitaires liées à la Covid-19, les bureaux de vote n°1 et n°2 situés habituellement à l'Ecole maternelle rue de l'Eglise sont déplacés temporairement à :

**la SALLE des FETES, place des Fêtes**



## Participez à la surveillance du moustique tigre !

Contrairement aux moustiques communs, le moustique tigre, d'origine tropicale, peut transmettre des maladies.

### Reconnaître le moustique tigre



De nombreuses espèces de moustiques coexistent et peuvent être confondues. Voici des indices pour reconnaître le moustique tigre :

- Il est tout petit (environ 5 mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises);
- Il est noir avec des rayures blanches (pas de jaune) sur le corps et les pattes ;
- Il vit et pique le jour et en soirée (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir).

**Signaler sa présence** : Le moustique tigre est actif dès le printemps et jusqu'en novembre. Vous pensez avoir reconnu le moustique tigre ? Prenez-le en photo et signalez sa présence sur le portail : <https://signalement-moustique.anses.fr> **Votre signalement permettra de cibler les actions de lutte.**

Pour en savoir plus : Moustique tigre et maladies vectorielles | Agence régionale de santé Grand Est ([sante.fr](https://sante.fr))

## Le retour des tiques !

Les tiques sont plus actives entre avril et novembre et peuvent transmettre la maladie de Lyme.

Pour s'en protéger, portez des vêtements longs, un chapeau, et rentrez le bas du pantalon dans les chaussettes ! Restez sur les chemins, évitez les broussailles, les fougères et l'herbe haute. Vérifiez soigneusement l'ensemble du corps au retour de chaque promenade, particulièrement les plis et zones peu accessibles, et utilisez un tire-tique en cas de piqûre.

Pour voir toutes les recommandations de l'ARS : Tiques et maladie de Lyme | Agence régionale de santé Grand Est ([sante.fr](https://sante.fr))

## Grippe aviaire : levée des restrictions

Compte-tenu de l'évolution favorable du nombre de cas signalés, le Ministère de l'Agriculture abaisse le niveau de risque à "négligeable" sur le territoire : la claustration n'est plus obligatoire et les rassemblements de volailles sont à nouveau possible.